

PRÉFET DE L'HÉRAULT

Préfecture

Direction des Relations avec
les Collectivités Locales
Bureau de l'Environnement

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

EXTRAIT DE L'ARRETE D'ENREGISTREMENT N° 2017-I-239 du 6 mars 2017

VU le titre 1er du livre V du code de l'environnement, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement et notamment ses articles L. 512-7 à L. 512-7-7 et R. 512-46-1 et suivants;

VU le livre V de la partie réglementaire du code de l'environnement;

VU le décret n° 2012-1304 du 26 novembre 2012 modifiant la rubrique 2251 (préparation ou conditionnement de vin) de la nomenclature des installations classées;

VU l'arrêté ministériel du 26 novembre 2012 relatif aux prescriptions applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2251 de la nomenclature des installations classées;

VU la demande d'enregistrement déposée le 10 juin 2016 et complétée le 30 septembre 2016, par la SAS Amiel dont le siège social est situé Route de Narbonne sur la commune de Trèbes 11800;

VU le dossier joint à la demande susvisée ;

VU l'arrêté préfectoral du 1° décembre 2016 fixant les jours et heures où le dossier d'enregistrement a pu être consulté par le public du 2 au 27 janvier 2017 inclus;

VU les résultats de la consultation du public;

VU les avis favorables des conseils municipaux de Colombiers formulé le 30 janvier 2017, et de celui de Montady formulé le 21 décembre 2016;

VU le rapport et l'avis de l'inspection des installations classées en date du 22 février 2017;

VU le projet d'arrêté porté à la connaissance de l'exploitant;

CONSIDÉRANT que la demande d'enregistrement justifie du respect des prescriptions générales de l'arrêté de prescriptions générales pour la protection des intérêts mentionnés à l'article L 511-1 du code de l'environnement ;

CONSIDÉRANT que la sensibilité du milieu ne justifie pas le basculement en procédure d'autorisation;

Les installations de la SAS AMIEL, ci-après nommée l'exploitant, dont le siège social est situé Route de Narbonne 11800 TREBES, représentée par son Directeur Bernard Caillol, sont enregistrées.

Ces installations sont localisées à l'adresse ci-dessus sur le territoire de la commune de Colombiers, suivant le parcellaire précisé dans le tableau figurant à l'article 1.2.2.

Elles sont détaillées dans le tableau de l'article 1.2.1 du présent arrêté.

TITRE 1 . PORTÉE, CONDITIONS GÉNÉRALES.....	2
CHAPITRE 1.1. BÉNÉFICIAIRE ET PORTÉE.....	2
Article 1.1.1. Exploitant, durée, péremption.....	2
CHAPITRE 1.2. NATURE ET LOCALISATION DES INSTALLATIONS.....	3
Article 1.2.1. Liste des installations concernées par une rubrique de la nomenclature des installations classées.....	3
Article 1.2.2. Situation de l'établissement.....	3
CHAPITRE 1.3. CONFORMITE AU DOSSIER D'ENREGISTREMENT.....	4
Article 1.3.1. Conformité au dossier d'enregistrement.....	4
CHAPITRE 1.4. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES APPLICABLES.....	4
Article 1.4.1. Prescriptions des actes antérieurs.....	4
Article 1.4.2. Arrêtés ministériels de prescriptions générales.....	4
TITRE 2. PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES.....	4
TITRE 3. MODALITÉS D'EXÉCUTION, VOIES DE RECOURS.....	4
CHAPITRE 3.1. INSPECTION DES INSTALLATIONS.....	4
Article 3.1.1 Inspection de l'administration.....	4
Article 3.1.2. Contrôles particuliers.....	4
CHAPITRE 3.2. CESSATION D'ACTIVITE- MODIFICATIONS.....	5
Article 3.2.1. Cessation d'activité.....	5
Article 3.2.2. Transfert - Changement d'exploitant.....	5
Article 3.2.3. Évolution des conditions de l'autorisation.....	5
CHAPITRE 3.3 DELAIS ET VOIE DE RECOURS.....	5
CHAPITRE 3.4 AFFICHAGE, COMMUNICATION DES CONDITIONS D'AUTORISATION ET INFORMATION DES TIERS.....	6
TITRE 4. EXECUTION.....	6

<p>En vue de l'information des tiers, une copie de l'arrêté préfectoral peut être consultée à la Mairie de COLOMBIERS</p>
